REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'AIN

CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de MONTAGNAT

Séance du 26 février 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19

L'an deux mille vingt et un le 26 février à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Favier, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yvan CHICHOUX, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 25/01/2021

M. Yvan CHICHOUX, Maire Mmes Isabelle BLANC, Sophie PIRAT, Martine DORRY, Josiane FION, Chantal DUBUIS, Martine BIGOT, Françoise FIXOT, Karen FOURRIER, Noémie CAHTERIN

MM. Jean-Claude RAPY, Patrick CHANEL, Gilbert ALLERA, René BERAUDIER, Guy BAJARD, Bernard MERLE, Olivier GAMBIN, Mathieu LAY, Christophe ECOCHARD

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu de la séance précédente.

Monsieur Gilbert ALLERA est élu secrétaire de séance.

DELIBERATIONS:

• Cession à l'euro symbolique terrain Association Syndicale Libre les Cornillats/Commune de Montagnat

Monsieur le Maire, expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-21; VU le Code Général de la Propriété des Personnes publiques et notamment son article L.1111-1; VU la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} août 2014, approuvant la rétrocession des VRD du lotissement les Curnillat à la Commune de Montagnat;

VU la demande de l'ASL (association syndicale Libre) les Curnillats de céder à l'euro symbolique à la commune de Montagnat les parcelles :

- AK 128 pour 1 a 72 ca
- AK 130 pour 1 a 08 ca
- AK 132 pour 9 a 48 ca
- AK 103 pour 60 ca

VU les servitudes afférentes au lotissement énumérées dans l'acte notarié joint en annexe à la présente, Le conseil municipal, A l'unanimité, DECIDE d'acquérir les parcelles

- AK 128 pour 1 a 72 ca
- AK 130 pour 1 a 08 ca
- AK 132 pour 9 a 48 ca

• AK 103 pour 60 ca

DECIDE de profiter et supporter les servitudes porter sur l'acte notarial joint en annexe. A l'euro symbolique.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire, de signer tous les actes afférents à cette vente.

• Aménagement de la cour de la Mairie – choix du paysagiste

Lors du Conseil Municipal du 24 juillet 2020, le Conseil municipal a décidé, parallèlement aux travaux d'aménagement de la cour devant la salle des fêtes, dans un souci de cohérence, de lancer une consultation auprès de trois paysagistes pour l'aménagement de la cour de la mairie :

- MAINAUD CREATION
- JEROMES CONCEPT
- DANIEL MOQUET

Ces trois entreprises devaient répondre selon des critères définis par la mairie comprenant :

- la réfection de la cour proprement dite ;
- la réfection des murs d'enceinte, ainsi que les mains courantes ;
- la réfection de l'escalier donnant accès à la mairie ;
- le remplacement du sas actuel par une marquise ;
- les travaux d'engazonnement et de plantation des divers espaces verts.

L'entreprise DANIEL MOQUET n'a pas remis d'offre.

Après comparaison des projets MAINAUD CREATION et JEROMES CONCEPT, il s'avère que la proposition de l'entreprise JEROMES CONCEPT est la plus séduisante sur le plan esthétique pour un coût de travaux quasi similaire de l'entreprise MAINAUD CREATION.

Après avoir ouï l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal

DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise JEROMES CONCEPT pour un montant de 136 645,04 € HT soit 163 974, 05 € TTC.

• Projet de micro-crèches à Montagnat

Monsieur MOREL a sollicité la commune pour l'ouverture d'une nouvelle micro-crèche Route de Certines à proximité de l'entreprise PLANTES DIFFUSION.

En outre, un autre investisseur a également sollicité la commune pour la création d'une micro-crèche, Route du Lac, lotissement le Clos Nature.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour ces deux projets qui seraient un attrait pour les familles souhaitant s'installer sur la commune.

BATIMENTS

. Salle des fêtes

- Les travaux intérieurs sont terminés. Conformément au marché, une entreprise de nettoyage a été mandatée par le maître d'œuvre. Ces travaux de nettoyages seront achevés au plus tard le 31 mars.
- La rampe d'accès PMR a été réalisée par l'entreprise JUILLARD.
- L'entreprise SOCATRA réalisera courant du mois de mars, les travaux d'aménagement de la cour devant la salle des fêtes (pose de bordures, enrobé, et création des espaces verts).

La commission bâtiment se réunira mercredi 3 mars 2021 à 18 h 30 afin de choisir le portail, le garde-corps pour la rampe PMR ainsi que le choix des clôtures de la cour de la mairie.

Toiture Mairie & Cantine

La commune a contacté 5 entreprises pour la rénovation de la toiture de la mairie et de la cantine, trois ont remis une offre :

Entreprise CROZIER: 42 000 € TTC
Entreprise PERRET: 34 136 € TTC
Entreprise E.N.C.R.: 45 885 € TTC

Ces offres sont en cours d'analyse.

Le souhait du Conseil Municipal est de voir réaliser ces travaux, pour des raisons de sécurité, durant les vacances scolaires d'été.

VOIRIE

- Les kinésithérapeutes ont sollicité la commune pour la construction d'un autre cabinet. Cette demande a reçu un avis favorable des élus. Les études topographiques et de faisabilité sont en cours. La commune saisira cette opportunité pour étudier la création d'une voie nouvelle reliant le chemin du Gourd au chemin de l'école. La création de cette voie nouvelle d'une longueur de 270 m a pour objectif de désengorger la Route du Village plus particulièrement aux horaires d'entrée et de sortie de l'école.
- Chemin du moulin de Noirefontaine: initialement, le souhaite de la mairie était de réaliser un trottoir du lotissement du Bois des Crêts au Pont de Noirefontaine. Après étude par le service voirie de la CA3B, il s'avère que de nombreuses contraintes techniques, en particulier pour ce qui concerne l'évacuation des eaux pluviales augmente considérablement les coûts. Il est apparu au Conseil Municipal plus judicieux de poser des quilles réfléchissantes et de réaliser un revêtement poreux sur cette voie piétonne.

PLAN LOCAL D'URBANISME

- La délibération actant le classement en zone UB d'une parcelle de terrain appartenant à Monsieur Pierre MARVIE, située Route du Revermont en vue d'accueillir les ateliers communaux, a été adressée au contrôle de légalité.

CIMETIERE

Monsieur le Maire présente le plan du projet d'extension du cimetière de la commune.

ARCHIVAGE

Le Conseil Municipal souhaite relocaliser les archives. Le choix des élus s'est porté sur l'ancienne salle audessus de la Mairie actuellement occupée par le club cycliste, qui sera hébergé dans une autre salle. Avant l'engagement des travaux, la règlementation prévoit que le choix du local doit être validé par les services de la Préfecture. Le 18 février Madame SKRSAT du service des Archives préfectoraux, a validé le choix du local.

Monsieur Bernard MERLE, du bureau BETEC Structures, est mandaté par la Mairie, pour vérifier la portance du plancher actuel, et de donner son avis sur un éventuel renforcement de ce plancher.

En outre, le SDIS a été contacté sur les mesures de protection incendie à prendre pour la protection des archives

Avis du SDIS: installation d'une porte coupe-feu une demi-heure, mur sol plafond, coupe-feu une heure.

COMPTES-RENDUS DIVERS

Assemblée générale de l'Association de l'Etang du Sauget

Suite à la réunion du 20 Février 2021 au local de l'étang, une minute de silence a été demandé en mémoire d'Alain Guillot notre ancien président décédé cette année. Alexis Janody devient président, Daniel Lacroix trésorier et Francis Faure Vincent reste secrétaire. Une demande de changement de membres a été envoyé à la sous-Préfecture de Belley;

Des nouveaux membres viennent renforcer l'équipe, avec des idées concernant l'aménagement autour de l'étang et de la zone appelé réserve.

Chaque année l'association achète des poissons pour aleviner notre étang afin que nos pêcheurs repartent avec une friture, dans le respect de la faune et la flore, l'idée est favorisée la reproduction en aménageant la réserve avec des plantations d'arbres, de fabrications de cachettes pour le bien être des alevins. Françoise Maitre, Thomas Bernard, Mr et Mme Brumy, Mathis Bernard, Lucas et Baptiste Janody sont les nouveaux membres de l'association.

Les dates à retenir 20 Mars ouverture de la pêche, 24 Avril ouverture du carnassier, 14 Novembre fermeture de la pêche. Les cartes seront en vente à l'épicerie, chez Mr et Mme Brumy, Daniel Lacroix et Sophie Pirat. Les cartes à l'année coutent 29 E pour les adultes, 15 E pour les 14 16 ans et 10 à partir de 12 ans.

ECOLE

Le jeudi 25 Février, Karine Lapina notre cantinière nous informe qu'elle est positive à la covid 19. Partageant le repas commun avec ses collègues, nous avons contacté L'ARS pour suivre leurs recommandations. Concernant les cas contact, avec le personnel, (en hautparleur) nous avons échangés sur leurs habitudes de fonctionnement, notamment lors de la préparation des repas, d'un partage de café ou du repas commun.

Suite à cet échange, 5 salaries sont placés en isolement 7 jours. Il a été décidé de fermer le restaurant scolaire le vendredi 26 Février avec la mise en place d'une garderie non payante de 11h 30 à 12h30.

Une réunion extraordinaire est prévue le vendredi 26 Mars pour l'organisation de la semaine du 1^{er} au 5 Mars. Mme Bouilloux, l'infirmière scolaire nous interpelle suite à un appel de parents ayant fait remonter que notre personnel servait les enfants sans masque. Sophie Pirat rassure tout le monde en expliquant que cette rumeur était totalement infondée et l 'échange avec la personne de l'ARS avait fait ressortir qu'aucun enfant était cas contact de Karine Lapina car du début du repas à la fin du repas, le personnel avait le masque

A l'issue de cette réunion, deux alternatives de solutions sont proposées aux parents, Garderie non payante de 11h 30 à 12H 30 et mise à disposition de la salle du restaurant scolaire, avec repas tiré du sac sous la surveillance des élus

Plus rien n'étant à délibérer, Monsieur le Maire déclare close la présente séance du Conseil Municipal à 21 h 15.

La prochaine séance est fixée au vendredi 26 mars 2021